

ADPU/ADSA 6900

ÉCHÉANCIER DU STAGE DE L'ÉTÉ 2015

25 septembre 2014

ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE SOUTIEN DES STAGIAIRES	
	SERVICE DE COORDINATION DES STAGES	DEPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DAP)
PREMIERE ANNEE		
<i>Septembre</i>	Réunion d'information pour les futures et futurs stagiaires	Etablissement de la liste des étudiantes et étudiants éligibles
<i>Octobre</i>		Participation des futures stagiaires au Séminaire de retour des stagiaires
<i>Octobre, novembre et décembre</i>	Recrutement des employeurs et assistance aux sollicitations étudiantes Rencontres individuelles et montage des dossiers des stagiaires	
<i>Janvier, février et mars</i>	Réception et affichage des offres de stage	Validation des offres de stage
<i>Mars et avril</i>	Affichage des offres et coordination du recrutement par les employeurs	Rencontre préparatoire au stage
<i>Mai</i>	Début des stages	
<i>Juin et début juillet</i>	Suivi et évaluation <u>mi-stage</u>	
<i>Août</i>	Evaluation finale par l'employeur et fin des stages	
DEUXIEME ANNEE		
<i>Septembre</i>	Communication des résultats d'évaluation <u>mi-stage</u> et finales des employeurs au responsable académique	Remise par les stagiaires des rapports de stage à la ou au responsable académique
<i>Octobre</i>		Séminaire de retour des stagiaires avec participation des futures stagiaires
NOTES		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation obligatoire aux réunions et rencontres figurant dans le présent tableau. 2. L'étudiante ou étudiant doit rendre sa décision d'accepter ou refuser un stage dans les délais fixés par l'employeur ou dans les 24 heures si l'offre s'adresse en second lieu à d'autres candidats. 3. Toute étudiante ou tout étudiant qui se retrouve sans stage après avoir refusé une offre devra trouver son propre stage et veiller à ce que l'employeur soumette son offre au responsable académique pour fin d'approbation. 4. Le Service de coordination et/ou le responsable académique ne seront pas tenus d'assister l'étudiante ou étudiant qui ne respecterait pas les différentes conditions figurant dans le Guide des stagiaires 		

